

INDEMNITE à ALLOUER au Dr ROBERT, Spécialiste pour visite aux Indigents de l'Hôpital St-Jacques.

LE MAIRE. - J'ai l'honneur de vous demander votre avis au sujet de la nomination du Dr ROBERT, Chef du Service otorhino-laryngologie et ophtalmologie, comme médecin spécialiste à l'Hôpital Saint-Jacques.

La Commission du Budget consultée a décidé de lui allouer la somme de 12.000 F^s mensuellement. Sa nomination aura effet à compter du 1^{er} Juillet 1951. Je mets aux voix la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et approuvé
la désignation du meedecin
consultant fera l'objet d'un arrêté réglementaire
à Paris le 14 Septembre 1951
E. de Prézel et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Leroux*

CG
18